



## Ordonnance de télécom CRTC 2026-105

Version PDF

Gatineau, le 27 mai 2026

### Câblevision du nord de Québec inc. – Approbation de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Câblevision du nord de Québec inc.	AMT 20 Tarif général – Introduction d'une nouvelle gamme de vitesses pour le service d'accès Internet de tiers	1er avril 2025	27 mai 2026
Câblevision du nord de Québec inc.	AMT 21 Tarif général – Introduction de nouvelles gammes de vitesses pour le service d'accès Internet de tiers	17 novembre 2025	27 mai 2026
Câblevision du nord de Québec inc.	AMT 22 Tarif général – Dénormalisation de gammes de vitesses existantes pour le service d'accès Internet de tiers	17 novembre 2025	27 mai 2026

2. Les tarifs pour les nouvelles gammes de vitesses sont présentement approuvés de manière provisoire et seront finalisés lors de l'issue de l'instance initiée par l'avis de consultation de télécom 2023-56<sup>1</sup>.

3. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.

---

<sup>1</sup> *Avis d'audience – Examen du cadre des services d'accès haute vitesse de gros*, Avis de consultation de télécom CRTC 2023-56, 8 mars 2023; modifié par les Avis de consultation de télécom CRTC 2023-56-1, 11 mai 2023, 2023-56-2, 4 juillet 2023, 2023-56-3, 6 novembre 2023, et 2023-56-4, 8 avril 2024

4. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général